6e ANNÉE. — NUMÉRO 272

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ secretis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref à la LIBERTÉ.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. *(Pie IX)*

JEUDI 23 NOVEMBRE 1876.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	11	6
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ÉTATS-UNIS	» 36	19	10

Rédaction et Expédition.
BUREAUX: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

PRIX DE LA LIGNE OU DE SON ESPACE : 15 CENT.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées
Lettres et argent franco.

DISCOURS DE PIE IX.

AUX PÈLERINS DU MANS (FRANCE)

(15 novembre 1876.)

—

Dieu parle, mes chers enfants, a dit Sa Sainteté, Dieu parle parfois au milieu du bruit et de la tempête, comme il arriva sur le mont Sinaï. alors que le peuple hébreu effrayé pria Moïse de parler lui seul et de faire taire Dieu : *Loquere tu nobis, et audiemus; non loquatur nobis Dominus, ne forte moriamur.* D'autres fois la voix de Dieu ressemble à un léger zéphyr, comme il arriva à Elie ; semblables à cette voix légère étaient les paroles qui sortaient tantôt de la bouche de votre digne pasteur, inspirées sans nul doute par Dieu même, et exprimant un si grand attachement pour son indigne vicaire, pour le vicaire de JESUS-CHRIST crucifié. *Ainsi sont également inspirés par Dieu* et cette réunion des catholiques, et ces pèlerinages, et ces processions qui augmentent tous les jours. Et puisque dimanche dernier l'Eglise offrait à nos méditations dans le saint Evangile la guérison de la fille de Zaïre, et que dans le récit de ce miracle il est question de deux *processions différentes, je veux en* profiter pour vous adresser encore quelques paroles d'édification.

Un *prince de la synagogue se présenta à* JESUS-CHRIST, et, s'étant humblement prosterné à ses pieds, plein de foi et d'espérance, il lui dit: « Seigneur, ma fille est morte tout à l'heure, mais venez, mettez sur elle votre main et elle vivra : *Domine, filia mea modo defuncta est, sed veni. impone manum tuam super illam, et vivet.* » JESUS-CHRIST était entouré d'une nombreuse procession de peuple qui le suivait partout, afin de le voir, de l'entendre et d'imiter ses exemples. JESUS-CHRIST s'avança donc vers la maison de la défunte, suivi de toute cette pieuse foule, et trouva une procession toute différente. Il vit des hommes qui criaient *et faisaient du tamulte, des joueurs de flûte* et d'autres mucisiens prêts à accompagner le corps à la sépulture. JESUS CHRIST, en les voyant, s'écria aussitôt : « Retirez-vous, cette fille n'est pas morte : *Recedite, non est enim mortua puella, sed dormit.* » A peine Notre-Seigneur eut-il prononcé ces paroles que tous se mirent à rire et à se moquer de lui. *Et deridebant eum.* Mais JESUS-CHRIST ayant pénétré dans la chambre, prit la main *de la défunte, et la jeune fille ressuscita, et surrexit puella.*

Ici, aussi vous ne l'ignorez pas, mes chers enfants, on fait des processions; mais les bonnes sont défendues, prohibées, supprimées. tandis que les mauvaises sont protégées, soutenues et encouragées. Si JESUS-CHRIST veut parcourir les rues de la ville et aller trouver les malades pour leur donner force et consolation, aussitôt la procession *est prohibée. Si un bon chrétien vient à* mourir, les confréries ne peuvent plus se montrer à ses funérailles; mais s'il meurt un incrédule, si un homme qui se disait libre-penseur doit être porté à la tombe, oh! alors toute défense est levée, et toute procession est permise. Il est porté à la tombe *accompagné d'hommes aussi incré*dules que lui, sur un char pompeux attelé de chevaux fringants, et avant de l'enfouir, ses amis prononcent des discours pleins d'erreurs et de blasphèmes.

Mais heureux vous autres, mes chers enfants, qui appartenez à la procession qui suit JESUS-CHRIST pour le voir, l'entendre et en imiter les exemples. Vous êtes du nombre de ceux qui forment le cortége de JESUS-CHRIST, et avec vous sont unis des millions et des millions de catholiques répandus dans le monde entier, qui professent la même foi et sont animés de la même *constance. Que Dieu vous bénissent tous, et* moi, tout le premier, je lui diraí : Seigneur, sauvez votre peuple. *Salvum fac popu lum tuum, Domine Deus Israel.* Seigneur, vous *voyez les périls qui environnent partout vo*tre Eglise, sauvez-la. *Salvum fac populum tuum.* Sauvez-la des embûches des protestants et des incrédules. Oui, sauvez-la, et pour cela versez d'abondantes bénédictions sur tous les fidèles enfants de cette Eglise, et remplissez de courage tous ceux qui vi*vent dans les pays où l'Eglise est persécutée*, et ils ne sont point en petit nombre, afin qu'ils ne tombent point dans les embûches *de Satan, ni de ces hommes* qui se disent chrétiens et ne sont en vérité que les fils de Satan.

Bénissez moi aussi, ô mon DIEU, moi votre indigne Vicaire, et donnez moi la force de faire toujours votre sainte volonté. Mes chers enfants, je vous bénis, je bénis aussi tous ceux qui sont avec vous maintenant et pendant votre voyage ; qu'elle vous accompagne pendant tout le cours de votre vie ; qu'elle soit surtout *avec vous à l'heure de votre* mort, afin que vous puissiez remettre saintement votre âme entre les mains de DIEU, pour le louer et le bénir pendant toute l'éternité. *Benedictio.*

CONFÉDÉRATION.

—

Assemblée fédérale. Nous recevons une longue nomenclature des tractanda des chambres pendant leur session d'hiver. Dans les nominations constitutionnelles, celles du président et du vice-président du Tribunal fédéral se font pour les années 1877 et 78. Dans les autres articles, nous remarquons : le message et projet de la loi concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des eaux dans les hautes régions ; le message en réponse à la demande de plusieurs cantons de mettre tout ou partie des frais de garde des districts francs à la charge de la Confédération; un *message et projet* d'arrêté instituant une station d'essais chimiques agricoles à l'école polytechnique ; message et projet d'arrêté ensuite du postulat du 5 juillet 1876 (motion Frei et consorts), concernant la publication des délibérations des conseils; message et projet de loi ensuite du postulat du 23 décembre 1875, concernant le remboursement des frais occasionnés par les mesures prises contre la propagation du phylloxera; projet d'arrêté concernant des mesures plus efficaces contre *la propagation de la* race canine (postulat du 5 juillet 1876 ensuite de la motion Joos); message concernant une demande de subvention du gouvernement de Berne et des populations intéressées pour la correction de l'Aar dans la vallée de Hasle ; message du 25 octobre 1876 concernant le projet de loi sur les droits politiques des Suisses établis et en séjour, et la perte des droits politiques des citoyens suisses; id. concernant le projet de la loi sur les rapports de droit civil des Suisses établis et en séjour; projet de loi concernant la taxe d'exemption du service militaire; projet de loi concernant le traitement des fonctionnaires du département militaire et projet d'arrêté concernant la délivrance de rations de fourrage en temps de paix; message concernant la demande du gouvernement du canton de Soleure de lui rembourser les frais des revues d'organisation de la landwehr et du rassemblement des recrues; projet de loi sur les fabriques, etc., etc.

Nous *renonçons à poursuivre cette longue* énumération qui se continue par des demandes de garantie de constitutions cantonales révisées, de questions de chemins de fer, recours, pétitions et motions.

NOUVELLES DES CANTONS

—

Berne. — Pendant toute la nuit, et par une pluie battante, des brigades d'ouvriers ont travaillé, éclairés par des flambeaux, à déblayer la voie du Central près de Berne, encombrée par des débris de toute espèce. La voie a été également remise en état et au matin un grand tas de débris accusait seul le désastre de la veille. Parmi les bles-

---

FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ.*

LUDOVIC

PAR

ERNEST HELLO.

—

Il avait toujours l'air de défendre quelque chose, et quand on l'avait rencontré, on autait voulu l'indemniser des frais qu'il venait de faire. L'intention d'économiser jetait sur la maison comme un couvercle de plomb, et quand l'argent n'était pas exprimé, il était sous-entendu. Il remplissait tout de sa présence invisible et immense, car l'idole singe la divinité.

Un jour Ludovic venait de vendre son plus beau domaine. Il avait un million en or entre les mains. Il était là, devant la masse jaune, lui parlant comme si elle eût pu l'entendre La placer, c'était s'en séparer. Comment se séparer d'un tel monceau d'or ? Il se serait plutôt arraché le cœur, mais que faire ? une armoire ! Mais si quelqu'un devinait ? Et les fausses clefs ! Et les voleurs ! Ah ! les voleurs ; ce mot produisait sur Ludovic un effet magique. Le voleur n'était pas pour lui un criminel ordinaire. C'était un sacrilége, c'était celui qui met la main sur la Divinité, c'était le violateur du sanctuaire, le profanateur du Saint des saints. Il y pensait le jour, il y pensait la nuit. Entre lui et le voleur il y avait une certaine relation continuelle, intime et profonde. Le voleur avait pour lui les proportions fantastisques qui *ne lui faisaient pas perdre sa réalité.*

Enfin, que faire ? Il se décida pour une armoire qui était dans sa chambre à coucher et dont il gardait toujours la clef sur lui, comme un pharmacien celle de l'armoire aux poisons.

Avant de se coucher, quand il avait dit *bonsoir à tout le monde, il* s'enfermait seul dans la chambre fatale, ouvrait le tiroir et comptait. Pendant quelque temps, il compta une fois, puis deux fois, puis trois fois.

Il craignait de s'être trompé. Il craignait que certaines pièces n'eussent glissé dans certaines fentes. Il craignait que quelque main à la fois profane et invisible n'eût commis quelqu'attentat, cet attentat que lui-même n'osait plus nommer, car le nom du voleur qu'autrefois il prononçait sans cesse ne sortait plus maintenant de ses lèvres. Il craignait sans savoir quoi; mais il avait peur. Après avoir compté trois fois le soir, il fit un énorme progrès. Il se leva la nuit pour compter.

Il se défiait de sa femme et de sa fille. Si elles découvrent la cachette, pensait-il, il en faudra trouver une autre. Mais comment m'assurer qu'elles ne l'ont pas déjà découverte ? Si je faisais une épreuve ?

De sa femme et de sa fille que craignait-il ? Nul n'aurait pu le dire et lui-même n'en savait rien. Mais l'adoration a des profondeurs qui réclament la solitude, et le mystère est son attrait.

Si je faisais le mort, une fois la nuit ! pensait-il.

Je verrais bien si, me croynat mort, elles ouvriraient l'armoire !

Il s'arrête à cette idée. Par une nuit d'hiver bien sombre et bien froide, Amélie et sa fille entendirent sortir de la chambre de Ludovic des gémissements inarticulés. Elles accourent et le trouvent au milieu de la chambre, *immobile*, gisant à terre, sans parole et *sans souffle, semblable à un homme* qui, ayant essayé de se traîner pour demander secours, serait mort avant d'atteindre la parole. Les deux femmes s'empressèrent autour de lui, et lui prodiguèrent les soins que leur intelligence, sinon leur tendresse, leur suggéra. Tout fut inutile, on le frotta, on essaya de le réchauffer, tout fut inutile.

Enfin Amélie dit à Anna :

— Veille près de ton père. Je vais chercher un médecin.

A ce mot de médecin, le mort se réveilla.

Lui qui pense à tout, il avait oublié ce danger si évident. Une consultation à payer était au bout de son expérience. Le danger le décida à terminer son épreuve. Il voulut parler et se prouver vivant. Mais il arriva une chose étrange. Cette impossibilité de parler qu'il simulait devint tout à coup réelle. Sa langue *était embarrssée*, sa main aussi. Ses membres raidis par le froid venaient de sentir une première atteinte de paralysie. *Le faux mort* devenait un vrai mourant. C'était quelque chose d'horrible. Mais comme il avait simulé le mort, il dissimula la maladie, par peur du médecin. Comme s'il eût espéré puiser la force dans la contemplation *de son dieu*, il jeta sur le tiroir secret un regard désespéré, fit pour parler des efforts inouis, y parvint à peu près et défendit d'une voix balbutiante qu'on appelât un médecin. L'attaque passa à peu près. Cependant la bouche était toujours de travers, et la paupière supérieure de l'œil droit s'abaissait difficilement.

Vous croyez peut-être qu'ayant offert sa santé en sacrifice à son or et passé une nuit d'hiver à moitié nu, sur le plancher, il fut au moins content de l'expérience ? Car les femmes n'avaient pas songé à ouvrir le tiroir. Content ? Pas le moins du monde. Ses inquiétudes redoublèrent. Anna, se disait-il, a surpris mon regard, *quand j'ai* ouvert les yeux. Elle avait l'air étrange, elle avait l'air d'une criminelle !

En effet, Anna pouvait *avoir* un air étrange. La jeune fille s'apercevait pour la première fois, avec un tremblement de cœur singulier, que peut-être, sans s'en douter, elle désirait la mort de son père. Cette ap*parition* de son désespoir, qui la rendait criminelle à ses yeux, l'épouvanta tout à

sés, le machiniste a perdu un œil et on peut *dire que c'est un vrai miracle qu'il n'y ait* pas eu de nombreux tués. Le choc a été très-violent, il a produit une détonation sourde suivie de l'horrible craquement des wagons enfoncés, broyés et mis en pièces.

St-Gall. — Dimanche dernier, a été commis, à Rheineck, un acte de brutalité qui aurait pu avoir de fâcheuses conséquences. Vers minuit, quelques jeunes gens appartenant à une localité voisine, sortirent d'une auberge et traversèrent les rues en faisant grand tapage. Le guet qui, en ce moment, faisait sa ronde, les rappela à l'ordre, mais mal lui en prit, car toute la bande se rua immédiatement sur lui, et un jeune homme à peine âgé de dix-*huit ans lui porta* plusieurs coups de couteau en plein visage; heureusement qu'aucun n'était dangereux. Le guet put encore se traîner péniblement jusque chez lui.

Le lendemain, on se mit à la recherche du jeune homme coupable, et on l'arrêta, mais arrivé avec le gendarme Schmid, qui l'accompagnait près d'un vaste et profond étang, *le prisonnier s'y précipite*. Le gendarme s'élance à son tour et tous deux, poursuivi et poursuivant, se battent pendant quelque temps dans l'onde glacée jusqu'à ce qu'un *passant, au moyen d'une perche tendue au* gendarme, réussit à l'en retirer. Le prisonnier fut retiré à son tour et conduit sous bonne escorte en prison.

Vaud. — Voici comment la *Nouvelle feuille d'avis de Vevey* rend compte de l'accident du chemin de fer que nous avons mentionné d'après l'*Estafette :*

« *Mardi, quelques minutes après-midi, le* train express venant de Sierre et arrivant à Vevey à 12 h. 28 a déraillé entre Burier et La *Tour. Ne devant pas s'arrêter à ces deux* stations, il était lancé à toute vapeur. Arrivé près de Merlet, devant la campagne Nicollier où se trouve un talus assez élevé, un rail s'écarte, par suite du déplacement d'un boulon, la locomotive sortit des rails, entraînant tout le train après elle. Le mécanicien ne perdit pas son sang froid, mais laissa courir le train jusqu'à ce qu'il eût dépassé le passage dangereux et, enfin à quelques mètres du passage à *niveau, au-dessus de la villa* Johannot, la machine avec le tender et le fourgon furent couchés contre le chemin longeant la voie et le train s'arrêta. Fort heureusement que, dans cet accident, il n'y a que des pertes matérielles à déplorer, le personnel du service aussi bien que les voyageurs en ont été quittes pour une peur bien compréhensible, mais on frémit en pensant à ce qui aurait pu arriver, si l'accident avait eu lieu une minute plutôt sur le talus longeant la grande route à quelques pas de là.

Ce déraillement a naturellement causé un *grand retard aux trains du reste de la journée*, puisqu'il fallait chaque fois opérer le transbordement des voyageurs et des marchandises.

Un grand nombre d'ouvriers furent immédiatement appelés, et travaillèrent le reste de la journée et toute la nuit soit au déblaiement, soit à l'installation d'une seconde voie provisoire. Cette nombreuse escouade d'ouvriers, travaillant sous la direction des ingé*nieurs de la compagnie, à la lueur de torches* allumées tout le long de la voie, la machine et le tender couchés sur le flanc, tout cela donnait à cette scène un aspect *à la foi féerique* et sinistre.

Avant minuit, on avait réussi à relever le fourgon, pendant la nuit le tender, et dans la *journée du lendemain on arriva également* à relever la machine qui n'est que peu avariée.

Déjà à l'aube la voie était rétablie et les trains purent passer sans encombre. »

Neuchâtel. — On apprend que la femme arrêtée sous l'inculpation de vol et de tentative d'incendie aux Hauts-Geneveys a avoué les deux crimes qui *lui étaient re*proches. Elle sera renvoyée devant le Tribunal criminel siégeant sans l'assistance du jury.

— *La semaine dernière, à la* Chaux-de-Fonds, six enfants, dont cinq de la même famille, sous la garde d'une sœur de 18 ans, étaient réunis un soir en paisible veillée. On avait chauffé le poêle avec du coke pour se garantir des atteintes du froid. Malheureusement, un enfant, paraît-il, avait fermé la bascule sans qu'on s'en aperçut et avant que la combustion fût achevée. Les gaz déterminèrent l'asphyxie insensiblement mais sûrement chez ces six êtres. Par un hasard providentiel, un jeune garçon entra dans l'appartement et trouva tout le monde étendu *sur le plancher et dormant en apparence*. Lui, suffoqué, se hâta d'aller avertir le père qui se trouvait dans une maison voisine. « Venez donc, lui dit-il, tous vos enfants dorment et on ne peut respirer chez vous. » Le père *accourt et voit en effet grands et petits près* de périr. Ouvrir portes, fenêtres, enlever ces corps déjà presque sans vie fut l'affaire de quelques instants. Les premiers soins donnés à ces malheureux, ils reprirent leurs sens et en furent quittes pour une grave indisposition.

Avis aux pères et mères de famille pour *qu'une surveillance de tous les instants soit* exercée au sein des appartements pendant la saison rigoureuse. *(National.)*

Genève. — Une correspondance adres*sée de Genève à la Gazette de St-Gall déclare espérer que*, les Suisses allemands ayant voté comme un seul homme pour le gouvernement actuel, celui-ci saura de son côté *tenir compte* de leurs vœux, et elle signale comme tels les deux points suivants :

1° L'introduction d'un régime plus juste, quant à la taxe et au renouvellement des permis de séjour;

2° *L'introduction de la langue allemande comme deuxième langue officielle*, attendu qu'un quart de la population de Genève est allemand, et que Genève ne saurait se développer comme *grande ville cosmopolite* et prétendre à l'Université fédérale, que grâce à l'élément allemand.

— Le *Patriote Suisse*, malgré sa couleur protestante est loin d'admirer le radicalisme genevois; il traite fort durement nos meneurs radicaux, comme on le verra par l'article suivant, que nous lui empruntons :

« Si, du moins, la lutte à outrance contre le *fantôme d'ultramontanisme qui existe à* Genève n'avait été que ridicule, si cette abdication de la représentation nationale dans *les mains d'un dictateur ne s'était manifestée* qu'à l'égard de mesures sans portée sur la vie publique, le mal ne serait pas grand. Mais, malheureusement, c'est aux libertés les plus précieuses, c'est aux droits primordiaux de l'homme et du citoyen que l'on s'est attaqué; au lieu de maintenir et d'étendre de vieilles libertés chèrement conquises, le radicalisme autoritaire de Genève les a trahies et mutilées.

« Elle serait longue, la liste des mesures arbitraires et despotiques, des violations des lois et de la Constitution, dont cette majorité *s'est rendue coupable, sous l'inspiration* souveraine de M. Carteret. Citons-en quelques-unes :

« Contrairement à tous les usages parlementaires, on a exclu complétement la minorité du Grand Conseil de la composition du bureau.

« On a fait une loi par laquelle les édifices communaux consacrés au culte sont, par le *fait, retirés à la majorité de la commune et* remis à d'infimes et dérisoires minorités. Témoignage de respect pour les droits des majorités!

« *Pendant le cours d'un procès civil relatif* à la possession de l'édifice de Notre-Dame, le Grand Conseil est intervenu en décrétant l'interprétation d'une loi, dans le but d'imposer au juge cette interprétation, et de lui dicter son verdict. Témoignage de respect envers les autorités judiciaires!..

Les corporations religieuses n'avaient pas le droit de posséder; néanmoins, après leur dissolution, on prétendit qu'elles avaient été propriétaires, et les immeubles qui leur avaient été loués ou prêtés pour l'exercice de leurs œuvres, ont été confisqués sans jugement et *sans enquête, par un simple dé*cret, bien que leurs propriétaires légaux fussent en règle avec le cadastre et avec les autres prescriptions légales. Témoignage de respect pour le droit de propriété!

« Afin de réprimer toutes velléités d'indépendance communale, on a décidé, par une loi, que les maires qui seraient révoqués par le conseil d'Etat, ne pourraient pas être réélus maires par les communes avant un délai de trois ans. Admirable témoignage de respect envers la démocratie, le suffrage populaire et l'indépendance communale!

« *On a interdit la vente d'un journal cha*rivarique, sous prétexte que ce journal, exposé en vente dans un kiosque, devait être assimilé à une affiche et soumis aux règles de police relatives à l'affichage! Témoignage de respect pour la liberté de la presse!

« Etc., etc., etc. Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer tous les cas d'arbitraire et toutes les décisions illibérales, despotiques, que le radicalisme autoritaire *qui gouverne actuellement* Genève a sur la conscience. »

CANTON DE FRIBOURG

Fribourg, 21 novembre 1876.

Monsieur le rédacteur,

Nous vous prions d'insérer dans votre prochain numéro la déclaration suivante :

« Ayant accepté la candidature des libéraux-conservateurs dans le district de la Broye, nous déclarons décliner *toute autre* candidature. »

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

Ant. Boccard, juge de paix
V. Losey syndic.

Haute-Gruyere, le 21 novembre 1876

Monsieur le rédacteur,

Votre correspondant de la contrée que j'habite, dont j'ai lu la lettre dans votre numéro d'hier, a bien raison d'être *mécon*tent du soit-*disant* Comité électoral de la Gruyère, qui s'est proclamé comme tel dans les journaux. Les agissements collectifs et surtout individuels de certains membres de ce Comité, *ne sont pas faits pour inspirer* beaucoup de confiance.

Qui a nommé ce Comité? De qui tient-il son mandat et d'où lui provient son inamovibilité?

S'il a été constitué un Comité, *non pas tel qu'il nous apparaît aujourd'hui*, pour des élections antérieures, est-ce à dire qu'il doive présider indéfiniment à toutes les élec*tions futures?*

Tout cela n'est pas de nature à confirmer l'opinion généralement répandue, à savoir que ces Messieurs forment tout bonnement une petite association de secours mutuels, électorale. *Passe-moi la rhubarbe, je te* passerai le séné.

Ils spéculent sur la docilité des électeurs conservateurs qui finissent toujours, de guerre lasse, par voter la liste qu'on leur présente toute faite.

Or, il est intéressant de voir qu'à l'exception de deux, tous les membres de ce soi-disant Comité, sont en tête de la *liste* qui va être soumise, après demain, aux délégués des communes. On assure même tout bas, que l'autorité administrative est allée jusqu'à *désigner les personnes des délégués à* envoyer, afin d'être plus sûre de son monde.

Nous n'avons plus rien à envier aux candidatures officielles de l'Empire.

Nous conseillons à tous ces petits Mirabeaux qui n'ouvrent jamais la bouche, à ne pas faire si bon marché de la dignité des électeurs et de laisser, une fois pour toutes, à ceux-ci le soin de se choisir eux-mêmes *leurs représentants.*

Un électeur qui se nommera au besoin au nom d'un grand nombre.

Nous apprenons qu'une grande assemblée conservatrice aura lieu dimanche prochain à Estavayer, en vue des élections générales du 3 décembre; les conservateurs de la Broye sont invités à s'y rendre en grand nombre; un train spécial a été accordé à cet effet par l'administration des chemins de fer. Nous en ferons *connaître* l'horaire *prochainement.*

Voici le texte de la proclamation adressée aux électeurs pour les convoquer à cette assemblée.

Aux électeurs conservateurs du district de la Broye.

Chers concitoyens.

Dimanche, 3 décembre prochain, le peuple fribourgeois procèdera à l'élection de ses *députés au Grand Conseil. A cette occasion* le parti radical fera tous ses efforts pour induire en erreur une partie de notre population et faire triompher ses candidats. C'est dans ce but qu'il vient de composer une liste dans laquelle, sentant sa faiblesse, il porte les noms de quelques-uns de *nos* amis politiques, dans l'espoir d'obtenir, par ce moyen, des chances de succès.

Les électeurs doivent se mettre en garde *contre ces menées, se souvenir* de 1848 et se convaincre que si le parti radical cherche à revenir au pouvoir, c'est pour mettre en application *son programme* et ses principes, dont le canton de Fribourg n'a fait que trop longtemps la triste expérience aux dépens de sa tranquillité et de ses libertés les plus chères.

Pour signaler le danger, éclairer les populations sur les vues et les trames de ce parti politique et assurer ainsi le succès de notre cause, le Comité électoral conservateur de la Broye a *trouvé* nécessaire de convoquer une grande assemblée qui aura lieu, *au Château d'Estavayer, le dimanche 26 novembre, à une heure après-midi.*

Cette réunion présentera d'autant plus d'importance que nous aurons le plaisir d'y

---

coup et le père se trompa sur l'émotion de sa fille.

Les crimes *ont des contre-coup jusque* dans le cœur des innocents.

Elle a suivi mon regard vers le tiroir, pensait Ludovic, et elle se doute de quelque chose. La preuve, c'est que tout le reste de la nuit elle s'est tenue de ce côté de la chambre; elle s'appuyait de temps en temps sur la commode, qui est près de l'armoire. Elle avait suivi mon regard. Malheureux que je suis! Ma prudence n'a servi qu'à me trahir. Il faut que je cherche une autre cachette.

La famille Selinier jadis immensément riche était donc devenue pauvre. Par où avait disparu *sa fortune? On n'avait pas vu* la catastrophe, et on en voyait le résultat. On n'avait pas vu les choses qui causent et accompagnent ces changements de situation et on voyait celles qui les suivent. La ruine était venue, elle s'était assise et personne ne l'avait vue entrer. Ludovic avait d'abord vendu les parties les plus excentriques de ses propriétés, puis les autres parties, puis *les maisons*, puis la maison, la dernière, celle où habitait la famille. On s'était réfugié dans une maison louée, mais spacieuse en*core*, puis dans une petite, puis dans une très-petite. On avait vendu les objets de luxe, puis les objets utiles, puis les objets très-utiles, puis les objets presque nécessaires, puis les objets absolument nécessaires. On avait passé de la richsse à l'aisance, puis de l'aisance à la modicité, puis *de la modi*cité à la gêne, puis de la gêne à la misère, puis de la misère à la misère noire, et dans cette maison dévastée, ravagée, mornée, *désespérée, silencieuse*, Amélie et Anna se disaient l'une à l'autre. Nous sommes plusieurs fois millionnaires! Il cache l'argent quelque part.

On disait IL, car ce mot-là remplace volontiers le nom de celui qu'on aime ou de celui qu'on désire. Les deux femmes n'avaient pas d'amis; car ce sont les richesses visibles qui les attirent, ce ne sont pas les richesses enfuies. Plus d'amis, excepté un chien. Mirro était fidèle. Mirro n'avait pas fait comme les hommes, il n'avait pas disparu avec l'opulence. C'était un énorme *toutou*, gros comme un chien de Terre-Neuve, souple, mou, tendre, grognard, aux dents pointues, aux yeux grands, caressant, mais caressant comme jamais on ne l'a été.

Souvent, dans leur désespoir morne et muet, les deux femmes s'étaient laissées, consoler par Mirro, Mirro, qui ne savait rien, Mirro qui malgré tout, et plus tendre seulement depuis qu'on était malheureux, comme *si la tendresse lui eût donné ce qu'il fallait* d'intelligence pour deviner quelque chose. Et comme la ration de pain et de viande diminuait chaque *jour, ainsi que dans une* ville assiégée, Anna avait quelquefois partagé avec Mirro une pitance à peine suffisante pour elle-même. Les deux femmes se cachaient l'une à l'autre leur appétit pour ne pas trop se déchirer le cœur. Il y eut des jours où elles aimèrent mieux souffrir *elles*-mêmes que de voir souffrir leur chien. Cependant Mirro, quand le repas était par trop court, ne demandait presque rien, on eût pu croire qu'il avait compris.

Où donc était allée la fortune des deux femmes? On finit par le savoir. Tous les soirs Ludovic s'absentait un moment. On le surprit. On le surveilla. Il allumait une chandelle et descendait par un *escalier* que lui seul connaissait. Cet escalier conduisait dans un certain endroit où personne de sa famille n'avait jamais pénétré.

De temps en temps, même le jour, il jetait de ce côté-là des regards étranges. Et depuis quelques temps, il se levait la nuit. Car la ferveur des ascètes, s'il sont fidèles, va toujours en augmentant. C'était en sortant de là, encore tout brûlant de son colloque se*cret avec le dieu caché, qu'il imposait à sa* famille la vente d'un objet précieux, ou quelque nouvelle privation, et peut-être avait-il un certain plaisir, quand *la chose* était particulièrement cruelle. Il lui semblait que l'or devait lui savoir gré et lui tenir compte des sacrifices qu'il faisait et exigeait *pour lui*. Peut-être avait-il un certain plaisir à voir pleurer sa femme et sa fille. Peut-être offrait-il intérieurement leurs larmes à l'*idole*. Peut-être à genoux devant son or, quand il était seul, dans la cave, seul avec *lui*, car l'or était devenu quelqu'un, peut-être lui disait-il, dans le langage de l'adoration, dans le langage sans parole : C'est pour toi que leur sang coule.

(A suivre.)

rencontrer et d'y entendre des hommes qui ont donné des marques nombreuses de leur dévouement à la cause conservatrice, ainsi qu'aux intérêts matériels du canton de Fribourg et du district de la Broye en particulier.

Venez nombreux prendre part à cette imposante manifestation qui laissera chez chacun de vous le meilleur souvenir.

Chers concitoyens, au revoir cordial, à Estavayer, Dimanche 26 courant, à une heure après midi,

BULLET, notaire.
DUCRET, François,
BONDALLAZ, major,
GOTTRAU, Pierre.
BOCCARD, Antonin.
CHANEY, président.
DUBEY, Didier, forestier.
LOSEY, V.
MUSARD, président.
CHASSOT, avocat.
RENEVEY, J.-P., avocat.
BUTTY, contrôleur.
DEVEVEY, G.
ELGASS, B. négociant.
CASTELLA, Théodore.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* LIBERTÉ)

—

Paris, 20 novembre.

Après avoir lu les renseignements contenus dans ma lettre du 17 de ce mois, vous n'avez pas dû être étonné en apprenant la présentation de M. Gambetta au maréchal de Mac-Mahon.

Il avait été d'abord question que l'ex-dictateur se rendrait à l'une des réceptions de l'Elysée, mais il aurait répondu à un ami qui le pressait de faire cette demande :

« Il ne m'est pas encore possible d'aller là. »

En revanche, il a consenti à ce que M. Waddington le présentât vendredi au président à l'inauguration du musée de Sèvres.

Si l'on rapproche ces circonstances pour les examiner d'un peu près, on arrive facilement à en tirer cette conclusion.

Que M. Gambetta a cru au-dessous de lui de paraître faire un pas au devant du maréchal, mais qu'il a admis très-bien de se rencontrer avec lui sur un *terrain neutre*, le traitant ainsi, pour le public, d'égal à égal.

Les personnes qui, dans le salon de la manufacture de Sèvres, étaient auprès du maréchal, ont remarqué son embarras et le rouge qui lui a monté au visage quand l'ex-dictateur s'est approché de lui.

On raconte qu'à la sortie, M. Gambetta s'étant trouvé sur le passage du maréchal, le président aurait fait un mouvement comme pour tendre de nouveau la main, mais elle ne serait arrêtée. Il est facile de comprendre l'embarras du maréchal qui, après avoir renversé M. Thiers au nom des partis conservateurs, se voit amené à prendre prochainement peut-être le chef des gauches pour premier ministre.

Mais il y a un ancien ministre de M. Thiers M. Jules Simon, qui aspire à rentrer au pouvoir et qui pourrait bien devancer M. Gambetta, sauf à être renversé par l'ex-dictateur.

L'abbé Torné-Chavigny vous prie de faire connaître que le prix de son almanach prophétique, *Ce qui sera*, est de 1 fr, *franco*, par la poste.

On m'écrit du palais de la Bourse :

« La spéculation à la baisse a répandu le bruit que l'armée russe avait déjà passé le Pruth, nouvelle tout au moins prématurée et dont le gouvernement n'a donné aucune connaissance au commissariat de la Bourse.

» Les conservateurs accueillent avec satisfaction l'élection de M. de Merode au sénat. — Ils paraissent compter sur celles de MM. Chesnelong et Vinby. — Et ils attendent beaucoup du groupe (sénatorial) de la droite qui doit fonctionner du 24 Ct.

» Quant à MM. Gambetta, J.-Lockroy, Tallaudiat, etc..... on trouve que leur cruche va un peu trop à l'eau et qu'elle pourrait bien finir par s'y briser.

» Nos recettes générales ont acheté pour 20,000 fr. de rentes 3 0[0 et pour 67,000 fr. de 5 0[0.

» Une question qui intéresse au plus haut degré le public des affaires sera résolue dans les derniers jours de ce mois.

» Il s'agit de l'absorption du crédit agricole par le crédit foncier de France.

» Les actionnaires du crédit agricole sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 29 courant, ceux du crédit foncier se réuniront le lendemain. Voici, en substance, les propositions qui seront soumises au vote des deux assemblées :

» Le crédit agricole céderait au crédit foncier son actif et son passif en le garantissant de tout escompte dans la réalisation de l'actif, lequel actif est la représentation des 16 millions versés en échange de leurs actions dont le nombre s'élève à 80,000, les actionnaires de l'agricole recevraient 80,000 actions nouvelles du crédit foncier élevées à 20 fr. ; mais ils auraient à verser une soulte de 3 fr. par titre, payable en 4 années. Nous aurons occasion de revenir sur ce grave sujet qui mérite un examen approfondi. »

Lettres de Versailles.

(*Correspondance particulière de la* Liberté)

—

Versailles, 20 novembre.

A part le général Berthaut, tous les ministres sont au banc du gouvernement. La séance commence par l'incident Gasté. L'honorable député *républicain-catholique ???* apporte quelques explications sur le rappel à l'ordre que lui a valu, samedi, son amour pour le règlement. M. Grevy n'est pas content ; il va le déclarer à coups de sonnette et de couteau à papier, Mais le citoyen de Douville-Mailfeu s'élance sur sa proie. De Gasté c'est le perdreau de Douville-Burtaud. Un de Gasté renforcé par la barbe, le citoyen Durand du Gard, une idole astyrienne ressuscitée et échappée des ruines de Nincor, le citoyen Durand réclame au procès-verbal l'insertion de son jugement sur Marat : C'est un fou ; et il n'a pas trôné 18 ans. La gauche n'applaudit pas, il s'en faut à ce portrait de l'*Ami du Peuple*.

M. Seignobas du centre gauche vient dire ou plutôt mâchonner un long rapport sur l'élection de M. Peyrusse et conclut à la validation de Benjamain Raspail qui, pas plus que les journalistes, n'a rien entendu, demande le renvoi à demain du vote sur les conclusions. M. Grevy se fâche tout rouge ; mais c'était en pure perte. Car la majorité se prononce contre le renvoi et la validation est votée au grand scandale de la gauche. M. de Fourton prononce au milieu de l'inattention de tous ceux qui ne se passionnent que pour les intérêts de l'idée républicaine et de la libre-pensée, un grand et substantiel discours sur le traité intervenu entre M. Dalloz et le ministre de Goulard, pour l'impression du *Moniteur des Communes*, traité dont la commission demande la résiliation. Le bruit des conversations particulières de nos honorables ne me permet pas de vous en donner l'analyse, le nom de M. le duc de Broglie est prononcé par l'orateur ; c'est pour une partie de la gauche, l'occasion de faire encore une petite manifestation d'une courtoisie plus que douteuse contre l'ancien président du Conseil. Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il est beaucoup haï. Décidément, je ne pourrai rien vous dire de l'incident Floquet et Dufaure.

France. — Le *Rappel* déclare aux « meneurs de la Droite sénatoriale » que le président de la République *pourrait faire* une chose à laquelle ils ne s'attendent pas.

« S'ils s'obstinaient à tout entraver et à rendre le gouvernement impossible, le maréchal de Mac-Mahon pourrait bien, au lieu de leur accorder la dissolution, leur imposer la révision. Nous n'hésitons pas à leur prédire, continue le *Rappel*, que c'est là *qu'aboutiraient vraisemblablement leurs tentatives* contre la République. Or, la révision serait faite par les deux Assemblées réunies, c'est-à-dire par un Parlement total où la petite majorité de la Chambre du suffrage trié disparaîtrait profondément dans la grande majorité de la Chambre du suffrage universel. Par conséquent la révision ne peut être *qu'au profit* de la République. »

— L'élection sénatoriale du Doubs paraît avoir causé quelque mécompte dans les rangs de la gauche. Elle marque en effet, si l'on se place à un certain point de vue politique, un temps d'arrêt assez brusque dans l'impulsion à laquelle ce département avait obéi lors des élections générales de janvier et de février 1876. Le Doubs avait élu à ce moment deux sénateurs républicains sur cinq. Le succès de M. de Mérode porte donc un coup sérieux à la prédominance du parti *républicain* dans le Doubs, et il est impossible de ne pas remarquer que ce coup lui est porté au lendemain du vote de la loi qui a enlevé au Gouvernement la nomination des maires dans les communes rurales. En insistant pour l'adoption de cette loi, la gauche républicaine avait surtout en vue de s'assurer les électeurs sénatoriaux contre les entreprises possibles des conservateurs. Ce qui vient de se passer dans le Doubs tendrait à prouver que la rupture des liens qui rattachaient le Gouvernement aux municipalités rurales est plus favorable à la liberté des élections qu'à l'influence exclusive d'un parti.

Rome. — On écrit de Rome :

Le cardinal Simeoni qui vient d'être appelé à prendre le poste du cardinal Antonelli est vraiment l'homme de ses œuvres. Né dans une condition sociale peu élevée, mais appartenant à une très-honorable famille, il arrive au sommet de la Carrière ecclésiastique après en avoir monté tous les échelons. Attaché jeune encore à la secrétairerie d'Etat, *il fut honoré, il y a environ vingt ans*, d'un poste de confiance, celui de chargé d'affaires en Espagne ; puis il alla remplir en Autriche une mission toute religieuse, et fut à son retour nommé d'abord secrétaire de la Propagande pour les affaires du rite oriental, et bientôt après secrétaire de ladite congrégation. Ce poste est de ceux qui mènent au cardinalat, et Mgr Simeoni pouvait s'y tenir ; mais, le Saint-Père ayant eu besoin de ses services à Madrid lors de l'avénement d'Alphonse XII, Mgr Simeoni n'hésita pas à se sacrifier.

Il n'est pas sans intérêt de connaître ces détails qui révèlent la valeur intellectuelle et morale du premier ministre de Sa Sainteté. Doux et avenant dans les relations sociales, S. Em. le cardinal Simeoni est généralement très-aimé et très-respecté à Rome, où sa nomination a déjà produit le meilleur effet.

On ne sait pas encore quand il viendra prendre possession de sa charge que gère, par intérim, le substitut de la secrétarerie d'Etat, Mgr Vincent Vannutelli, jeune prélat d'une parfaite distinction et d'un incontestable avenir. Il était, il n'y pas longtemps encore, à Bruxelles, auditeur de la nonciature apostolique, dont son frère aîné S. Ex. Mgr Vannutelli, archevêque de Nicée, est actuellement le titulaire.

Nous avons lieu de croire que la diplomatie européenne sera satisfaite de ses rapports avec le nouveau secrétaire d'Etat. Sérieux et peu causant, il n'est cependant nullement dépourvu du charme qui rend sympathique. D'une loyauté absolue, d'une rare franchise, il est incapable de dire une chose pour une autre. En un mot, nous croyons que tous ceux qui veulent réellement entretenir de bonnes relations avec le Saint-Siége ne regretteront pas ce choix, auquel *tous les honnêtes gens applaudissent*.

Quant aux autres, quant à ceux qui comptaient trouver chez le successeur du cardinal Antonelli de la faiblesse et moins de fermeté dans la défense des droits de l'Eglise, nous ne leur promettons pas que le cardinal Simeoni les contentera : *Sapientibus sat.*

Nous ne savons encore qui remplacera *Son Eminence à Madrid. Au reste, les capacités* ne manquent pas à Rome, et nous ne doutons pas que le bon Dieu n'inspire au souverain Pontife un choix aussi heureux que celui du cardinal Simeoni.

G. C. P.

Russie. — L'agence Havas a cette dépêche d'Odessa, 16 novembre :

« *Le passage des troupes par notre ville* continue. Dans quelques jours, les six corps d'armée, dont se compose l'armée du Danube, seront au complet. Le quartier général sera installé à Kischineff, où l'on attend le commandant en chef, grand-duc Nicolas, frère du czar ; le général Nepokoitchitschi, chef du grand état-major ; son adjoint, le chef Lévitski, *professeur de tactique militaire* ; le conseiller intime Ahrens, intendant en chef, etc.

» A Kischineff s'installent aussi les états-majors des généraux Radetschy et prince Barclay de Tolli, commandants des 8e et 7e corps d'armée.

» Les quartiers généraux du 9e et 12e corps d'armée (commandants, les généraux Baron Krudener et Wanowski) sont déjà installés à Bender (rive droite du Dniestre et à Tiraspol (rive gauche du même fleuve).

» Ces quatre corps forment l'armée du Danube proprement dite, et ils s'échelonnent tout le long du Pruth.

» Les 10e et 11e corps (commandants : les généraux princes Worontseff et Shahowskoï) sont plutôt destinés à la défense des côtes de la mer Noir, qui est confiée, comme vous savez, au célèbre général du génie Totleben. *Leurs quartiers généraux se trouvent* à Odessa et à Nicolaïeff.

» L'élément petit-russe est prédominant dans l'armée du Danube ; il y a fort peu de régiments de la Grande-Russie et des pays cosaques. Chaque corps se compose de huit régiments de ligne, deux régiments de Cosaques (cavalerie irrégulière), deux brigades d'artillerie à pied, une brigade d'artillerie à cheval, et une division de cavalerie régulière, soit 40,000 hommes, avec 100 canons à peu près par corps.

» Indépendamment de ces six corps, il y a encore deux divisions d'avant-garde, commandées par les généraux Dragomirowitch (de la suite de l'empereur) et Sviatopolk-Mirski. L'armée du Danube est donc forte de 240,000 hommes, 20,000 chevaux et 600 canons.

» Il va sans dire que les formidables batteries élevées à Odessa, Akerman, Nicolaïeff, Otchakoff, ainsi que leurs désservants, ne sont pas compris dans ce nombre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

—

BERLIN, 21 novembre.

Le prince Bismarck est arrivé ce soir à Berlin avec Mme de Bismarck et sa fille. Il s'est rendu immédiatement au ministère des affaires étrangères.

—

CONSTANTINOPLE, 21 novembre.

Jusqu'à présent, Savfet pacha seul a été nommé plénipotentiaire à la conférence ; le second représentant de la Turquie n'est pas encore désigné.

Abdul Kerim pacha est arrivé ici hier.

—

BRUXELLES, 21 *novembre*.

Le *Moniteur belge* annonce que le gouverneur de Malte a prévenu la Chambre de commerce que les abords des ports d'Odessa, de Kertch, de Sébastopol et d'Otchakoff sont parsemés de torpiles.

—

LONDRES, 21 novembre.

Des dépêches *adressées aux journaux* anglais démentent la mobilisation de deux corps d'armée prussiens.

Les difficultés continuent relativement à la Conférence. Il paraît que c'est le comte Schouwaloff lui-même qui a suggéré à Londres l'idée de faire occuper par la France les provinces insurgées.

La Turquie refuse absolument de *consentir* à une occupation de son territoire, même par le pouvoir le plus ami.

—

WASHINGTON, 21 novembre.

Plusieurs compagnies de troupes sont arrivées ici.

Le général Shermann et les ministres déclarent qu'elles resteront à Washington jusqu'à l'installation du nouveau président.

La vérification des votes de la Louisiane continue en présence des deux partis.

Chronique Financière parisienne.

(*Bourse du 20 novembre 1876.*)

La Bourse a été contrairement aux prévisions *générales fort tourmentée* Après avoir débuté en hausse sur les cours de reprise faits hier à la Bourse du boulevart, elle a fermé aujourd'hui au dessous des cours d'avant-hier, samedi. Le bon effet produit par l'adhésion de la Turquie à la conférence se trouve détruit.

Plusieurs causes sont assimilées à ce mouvement de recul. D'abord les réalisations des bénéfices de certains vendeurs. En second lieu les dépêches de Vienne et de St-Pétersbourg qui continuent à *annoncer les préparatifs militaires*. Enfin les dépêches de Rome indiquent aussi que sur cette place, le public n'a pas eu lieu d'être entièrement satisfait du discours prononcé par Victor-Emmanuel à l'ouverture de la session. Cet ensemble de nouvelles a surtout pesé sur les deux rentes Françaises ainsi que sur la rente Italienne. Le 3 0[0 qui au début avait fait 70 25 a successivement fléchi à 70, le 5 0[0 après 104 40, cours d'ouverture, ferme à 104 02. L'Italien sur lequel il y avait à exécuter *encore plus que pendant les* autres Bourses des ordres de vente pour compte de banquiers italiens, a faibli de 70 25 à 69 55, soit à 25 c. au dessous des cours de clôture d'avant-hier. La faiblesse du marché au dernier moment est due à la tenue moins bonne des consolidés. La hausse de 3[16 signalée par la première cote a été saisie d'une baisse de 1[16.

Les valeurs sont toutes faibles notamment les obligations foncières Russes qui ont fléchi de 392 50 à 380. L'*Egyptienne* de 1873 après 246 25 ferme à 243 75. Le Crédit mobilier a fléchi de 157 à 155 et la Banque franco-hollanboise de 355 à 345. La faiblesse de ces deux valeurs a assure-t-on, pour cause, en plus de leur état de marasme habituel la liquidation forcée de positions depuis longtemps prises à la hausse par de gros spéculateurs belges du gronpe Philippart.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Bureau central d'annonces: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour la BELGIQUE, l'ALLEMAGNE et l'ANGLETERRE, les annonces sont reçues à l'Agence de G. L. DAUBE, à FRANCFORT-SUR-MEIN.

Pour PARIS et la FRANCE, chez M. J.-B. CHANARD, 41, boulevard Saint-Germain, PARIS.

SERVICE DES CHEMINS DE FER, DEPUIS LE 15 OCTOBRE 1876.

1° De Lausanne à Berne.

		matin	matin	soir	matin	soir	soir
LAUSANNE, départ.	—	5 10	8 35	1 30	10 50	4 07	7 02
PALÉZIEUX. . . .	—	6 07	9 32	2 17	12 16	5 33	8 02
ROMONT, ...	—	6 55	10 20	2 53	1 55	6 43	8 52
FRIBOURG, arrivée.	—	7 47	11 10	3 28	3 13	7 47	9 45
FRIBOURG, départ	5 30	8 —	11 20	3 38	4 35		9 56
BERNE, arrivée .	7 20	9 05	12 25	4 25	6 25		10 57

2° De Berne à Lausanne.

BERNE, départ.	—	6 22	10 30	8 10	2 22	6 25	9 10
FRIBOURG, arrivée	—	7 35	11 20	10 05	3 38	7 37	10 55
FRIBOURG, départ	4 45	7 47	11 28	10 40	3 50	7 47	—
ROMONT	6 03	8 47	12 09	12 52	4 53	8 47	—
PALÉZIEUX	7 06	9 30	12 42	2 18	5 38	9 30	—
LAUSANNE, arrivée . . .	8 03	10 15	1 20	3 20	6 25	10 15	—

3° Ligne Bulle-Romont.

BULLE, départ	5 »	11 10	7 35
ROMONT, arrivée	5 48	11 57	8 22
ROMONT, départ	7 05	3 —	9 »
BULLE, arrivée	7 57	3 52	9 52

4° Ligne Morat-Lyss.

MORAT, départ	5 50	11 30	3 50	7 28
LYSS, arrivée	6 45	12 35	4 45	8 15
LYSS, départ	7 30	2 35	6 »	8 50
MORAT, arrivée	8 35	3 30	5 55	9 45

UNE personne, qui déjà exerce les fonctions de sage-femme, se recommande comme garde-malade. S'adressor chez Mme Rœlly, n° 10, au bas du Stalden. (4624)

FILATURE DE LIN

BURGDORF, (BERTHOUD)

se recommande pour le filage à façon de lin, chanvre et étoupes aux prix les plus modérés. (H 1233 Y)

DÉPOTS DANS LE CANTON DE FRIBOURG

et localité vaudoise limitrophe

chez Madame A. Majeux Savary, à Fribourg; chez Madame Dougoud Ayer, à Romont; chez M. Eugène Wæber, à Bulle; chez Mademoiselle Julie Bischoffl, à Avenches.

(4570)

MUSCULINE-GUICHON.

Dépôt, pour le canton de Fribourg, chez Mlles DÉWARAT, à Châtel-St-Denis.

(3295)

Se trouvent à l'Imprimerie catholique, à Fribourg.

Ouvrages du R. P. Faber.

1° *Le Précieux-Sang ou le Prix de Notre Salut*; 1 vol. de 393 pages; prix 3 fr. 50.

2° *Le Créateur et la Créature ou les Merveilles de l'Amour-Divin;* 1 vol. de 426 pages; prix: 3 fr. 50.

3° *Tout pour Jésus ou Voies faciles de l'Amour divin;* 1 vol. de 406 pages; prix: 3 fr. 50.

4° *Vie et Lettres du R. P. Frédéric-William Faber, premier Supérieur de l'Oratoire de Londres,* publiées par le P. J.-E. Bowden; 2 vol. in-12 de 840 pages; prix: 6 fr

Nouvelle photographie

des ruines d'Albeuve

par H. VILLARD, photographe, Châtel-St-Denis

Prix: 1 fr. 50.

Cette photographie de 25 c. de long sur 20 de large est des mieux réussies et est en vente *à l'Imprimerie catholique suisse* et chez *M. Waldmeyer, à Châtel-St-Denis.*

Ouvrages de l'Abbé Besson.

1° *L'année des Pèlerinages 1872-1873,* sermons; 1 vol. de 439 pages; prix: 3 fr.

3° *L'Homme-Dieu,* conférences prêchées à la Métropole de Besançon; 1 vol. de 423 pages; prix: 3 fr.

4° *L'Eglise, œuvre de l'Homme-Dieu,* conférences; 1 vol. de 454 pages; prix: 3 fr.

5° *Le Décalogue ou la Loi de l'Homme-Dieu,* conférences; 2 vol. 906 pages; prix: 6 fr.

6° *Les Sacrements ou la Grâce de l'Homme-Dieu,* conférences; 2 vol. de 795 pages; prix: 6 fr.

L'Humilité, vertu nécessaire à tous par l'abbé Joseph H., 1 vol. in-18 de 192 pages; prix: 80 cent.

Conformité à la volonté de Dieu. Extrait des œuvres du Père Alphonse Rodriguez S. T. 1 vol. in-18 de 300 pages; prix: 1 fr.

Sanctification des Actions ordinaires. Extrait des œuvres du P. Alphonse Rodriguez S.T. 1 vol. in-18 de 158 pages; prix: 40 cent.

Le vénérable Jean-Baptiste de la Salle, par Jean Grange, 1 vol. in-18 de 31 pages; prix: 20 cent.

Les Sans-Dieu, par Jean Grange, 1 vol. in-18 de 69 pages; prix: 30 cent.

La vraie Science, par A. Prevel, 1 vol. in-18 de 34 pages; prix: 20 cent.

Les Diffamateurs du Clergé, par Tournissoux, 1 vol. de 103 pages; prix: 60 cent.

Le Pape, par saint François de Sales, avec une introduction par Mgr Mermillod, suivie de la constitution dogmatique du concile du Vatican sur le souverain Pontife, 144 p., 1 fr. 50,

Le pape et la liberté, par le P. Constant, des Frères Prêcheurs, environ 300 p., 2 fr.

C 2093 F

EN VENTE

à l'imprimerie catholique suisse, à FRIBOURG.

Le vrai et le faux en matière d'autorité et de liberté d'après la doctrine du Syllabus par le R. P. At, prêtre du Sacré-Cœur, 2 vol. in-12 de 1050 pages; prix: 8 fr.

Les catholiques libéraux, jugés par un publiciste français. Appréciation de l'ouvrage du R. P. At. *Le vrai et le faux,* une *brochure de 35 pages;* prix: 40 cent. 3 F

C 213

VENTE DE TOURBE

de 1re qualité, des tourbières de Garmiswyl, Ræsch, Rosé, Avry, Prez et Seedorf, en gros et en détail, par sac. S'adresser directement à Joseph Schueuwly, rue de Romont n° 63, à Fribourg. (4446)

VIENT DE PARAITRE:

l'Almanach catholique de la Suisse française

pour l'année 1877

En vente, à Fribourg, chez: Mme MEYLL, libraire; A. BOREL, libraire; *Imprimerie catholique suisse.* (4574)

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE

à Fribourg

LE CHANT DE L'ÉGLISE

SA VALEUR, SON EXECUTION,

par l'abbé MEHLING,

directeur et professeur au Séminaire de Fribourg.

UN VOLUME IN-8, 254 PAGES.

PRIX: POUR LA SUISSE, **2 fr.** — POUR L'ÉTRANGER, **2 fr. 50.**

Approbation ecclésiastique.

ETIENNE MARILLEY, évêque de Lausanne.

TABLE des MATIÈRES.

Préface. — PREMIÈRE PARTIE. — Chapitre premier: Importance du chant dans le service divin. — Chapitre II: Le plain-chant et la musique moderne. — Chapitre III: Quel est le chant qui convient dans le lieu saint? — Chapitre IV: Beauté du chant grégorien. — Chapitre V: Préventions et difficultés. — DEUXIÈME PARTIE: Exécution. — Chapitre premier: La voix humaine. — Chapitre II: Connaissances nécessaires aux chantres. — Chapitre III: Du soin que réclame l'exécution du plain-chant. — Chapitre IV: De l'expression propre au chant grégorien. — Chapitre V: Le chant collectif. — Chapitre VI: Caractère des différents chants de l'office divin. — Chapitre VII: De l'accompagnement de l'orgue. — Conclusion.

VIENT DE PARAITRE

A

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE

LES

AGENDA ET ALMANACHS DE POCHE

POUR

L'ANNEE 1877.

Il a été adopté pour ces nouveaux *Agendas* et *Almanachs* un format plus petit, un papier fin et glacé et une impression soignée. — Ils renferment, de plus, les noms des officiers de l'état civil du canton.

En vente à Fribourg, à l'**Imprimerie catholique suisse** et chez M. RODY, libraire à Bulle, chez M. BAUDÈRE; à Châtel-St-Denis, chez M. WALDMEYER.

BOURSE DE BALE, 21 NOVEMBRE.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	DEMANDÉ	OFFERT
Fédérales 1867.	4 1/2	1876-1892	—	—
id. 1871.	4 1/2	1877-1886	—	—
Berne, 1861-64-65-74-75 . .	4 1/2	1875-80-1900	—	—
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1864-1895	—	—
id. Emprunt 1872. .	4 1/2	1879-1897	97	—
id. id. garanti.	5	1880-1890	—	—
OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER				
Central	5	*1864-1888*	—	100 1/2
id.	4 1/2	1877	—	—
id.	4 1/2	1881-1884	97	95 1/2
id.	4 1/2	1888-1890	—	95
Nord-Est.	4 1/2	diverses	—	97
Central et Nord-Est . . .	4 1/2	1886-1892	92 5/8	—
Gothard	5	1884-1892	60 3/8	60
Arth.-Righi	5	1883	85	84 1/2
Berne-Lucerne	5	1881-1885	53	—
Lignes du Jura	5	1881-1885	100 1/4	—
Empr. 22 millions	5	*1881-1890*	*95*	—

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1874 %	DEMANDÉ	OFFERT	PAYÉ
Banque de Bâle	5000	2500	6 36	—	—	—
Assoc. banq. de *Bâle* . .	500	*200*	*4 —*	457 1/2	455	—
Banque comm. de Bâle .	500	entières	4 —	376 1/4	372 1/2	—
Banque hyp. de Bâle . .	1000	id.	6 50	—	1200	—
Compte d'Esc. de Bâle .	2000	id.	5 37		2050	—
Banque fédérale	500	id.	7 —	500	—	—
Crédit argovien	500	id.	4 —	—	—	—
Banque de Winterthour.	500	id.	4 —	—	—	—
Crédit lucernois	500	id.	2 31	337 1/2	335	330
Banque com. Schaffouse.	500	id.	0 —	—	—	—
Crédit suisse.	500	id.	5 —	—	520	—
Banque d'Alsace-Lor. .	500	250	7 —	497 1/2	495	—
id. de Mulhouse . .	500	250	5 —	*465*	458 3/4	—
Crédit lyonnais.	500	250	—	—	—	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	500	entières	5 —	320	317 1/2	317 1/2
Nord-Est.	500	id.	8 —	332 1/2	325	—
Gothard	500	300	—	507 1/2	505	—
Righi	500	entières	6 —	250	235	—
Arth.-Righi	500	id.	15 —	790	783	785
Ouest, actions anciennes	500	id.	—	—	775	—
id. de priorité	500	300	—	—	—	—
Chemins de *fer réunis* .	500	*entières*	*5*	—	—	—

BOURSE DE PARIS

20 Nov.	AU COMPTANT	21 Nov.
95 1/2	*Consolidés*	95 1/2
70 07	3 0/0 Français	70 42
104 15	5 0/0 id.	104 45
	Or, à New-York. . 109 75	
	A TERME	
70 02	3 0/0 Français	70 32
104 07	5 0/0 id.	104 40
69 65	5 0/0 Italien	70 15
—	3 0/0 Espagnol	—
10 80	5 0/0 Turc	11
1033 75	Banque de Paris.	1039 50
572 50	Crédit Lyonnais.	572 50
153 75	Mobilier Français	153 75
532 50	id. Espagnol	540
518 75	Autrichiens	521 25
651 25	Suez	658 75
—	Ville de Paris 1875 . . .	—